

Stabilisation des accès

DESCRIPTION

La stabilisation des accès au chantier est requise dans tous les cas afin de minimiser le transport des sédiments hors de celui-ci. Pour ce faire, les entrées et les sorties du chantier doivent être définies et bien balisées.

QUAND

La stabilisation des accès au chantier doit se faire avant le début des travaux.

Où

Les lieux d'entreposage des équipements, des véhicules et des matériaux, les aires de circulation de la machinerie et des véhicules et les différents accès du chantier doivent tous être stabilisés.

COMMENT

Dans le cas des petits chantiers de construction résidentielle, il suffit de stabiliser l'allée d'accès avec de l'enrochement avant le début des travaux. La rue ne devrait jamais être en contact avec du sable ou tout autre matériau qui s'érode facilement. La couche de recouvrement temporaire doit être composée de pierre nette de 20 mm ou de gravier de granulométrie appropriée aux conditions du terrain.

Dans un chantier de plus grande envergure, le nombre d'accès devra être réduit au minimum et ceux-ci devront être stabilisés de façon adéquate. Les camions devront être nettoyés à intervalles réguliers pour minimiser la quantité de sol qui pourrait sortir du chantier de construction. Le nettoyage doit se faire dans des endroits bien circonscrits et de façon à éviter que les eaux de lavage soient évacuées hors du chantier.



Figure 1. Situations à éviter (APEL, 2005; UDFCD, 2005)



Figure 2. Stabilisation des aires de circulation (UDFCD, 2005)

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues par la réglementation applicable. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer à la réglementation en vigueur ainsi qu'à toute autre norme applicable, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service du développement économique au **418 641-6184**.

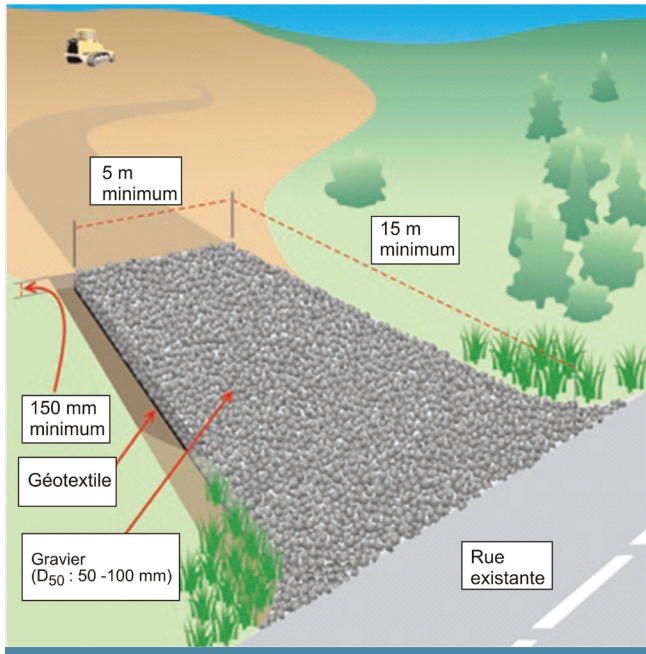


Figure 3. Zone de protection séparant le chantier de la rue existante (adapté de EPA, 2007)

La figure 3 illustre la zone de protection qui sépare le chantier de la rue existante. La zone de gravier est composée d'une membrane géotextile d'une largeur et d'une longueur adéquates recouverte de gravier.

RÉFÉRENCES

AGENCE DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU NORD (Abrinord). *Contrôle de l'érosion et gestion des fossés*, Saint-Jérôme, Abrinord, 2008. Document complémentaire à la formation et soutien technique à la visite terrain.

ALBERTA TRANSPORTATION. *Design Guidelines for Erosion and Sediment Control for Highways*, Edmonton, Alberta Transportation, 2003.

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-CHARLES ET DES MARAIS DU NORD (APEL). *Fiches techniques : lutte à l'érosion sur les chantiers de construction*, Québec, APEL, 2005.

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-CHARLES ET DES MARAIS DU NORD (APEL). *Guide des bonnes pratiques dans la lutte à l'érosion et à l'imperméabilisation des sols*, Québec, APEL, 2008. Préparé pour les cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY (EPA). *Developing your Stormwater Pollution Prevention Plan: A Manual for Construction Sites*, Washington, EPA, 2007. Rapport EPA 833-R-06-004.

FIFIELD, J. S. *Designing for Effective Sediment and Erosion Control on Construction Sites*, Californie, Forester Press, 2004.

GOLDMAN, S. J., K. JACKSON, et T. A. BURSZTYNSKY. *Erosion and Sediment Control Handbook*, New York, McGraw-Hill, 1986.

GREATER GOLDEN HORSESHOE AREA CONSERVATION AUTHORITIES (GGHACA). *Erosion and Sediment Control Guidelines for Urban Construction*, Toronto, 2006.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE L'ONTARIO (MTO). « *Temporary Sediment and Erosion Control* », dans *Drainage Management Manual: Part 2*, Toronto, 1997.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ). *Cahier des charges et devis généraux – Infrastructures routières – Construction et réparation : version révisée*, Québec, Les Publications du Québec, 1999.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP). *Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides*, Québec, MDDEP, 2008.

PITT, R., S. E. CLARK, et D. LAKE. *Construction Site Erosion and Sediment Controls: Planning, Design and Performance*, Lancaster, DEStech Publications, Inc., 2007.

SCHUELER, T. *Site Planning for Urban Stream Protection*, Ellicott City, Center for Watershed Protection (CWP), 1995.

URBAN DRAINAGE AND FLOOD CONTROL DISTRICT (UDFCD). *Urban Storm Drainage Criteria Manual, Volume 3: Best Management Practices*, Denver, UDFCD, 2005.

VILLE DE CALGARY. *Guidelines for Erosion and Sediment Control*, Calgary, Wastewater & Drainage, Urban Development, 2001.

VILLE D'EDMONTON. *Erosion and Sedimentation Control Guidelines*, Services techniques de la Ville d'Edmonton, Edmonton, 2005.

VILLE DE QUÉBEC. SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. *Le développement domiciliaire en milieu boisé : intervenir autrement pour mieux réussir*, Québec, Ville de Québec, 2005.

WASHINGTON STATE DEPARTMENT OF ECOLOGY (WSDE). *Stormwater Management Manual for Western Washington, Volume 2: Construction Stormwater Pollution Prevention*, Washington, 2005.

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues par la réglementation applicable. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer à la réglementation en vigueur ainsi qu'à toute autre norme applicable, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service du développement économique au 418 641-6184.